

centuant, sous la poussée des événements de la guerre et sous la pression d'une opinion publique assagie par deux années de terribles souffrances ?

Il est trop tôt pour répondre catégoriquement à une question aussi grave et aussi complexe.

Dans tous les cas, il y a eu recul, du côté des forces anticléricales, devant les vigoureuses protestations catholiques ; et c'est là un fait encourageant à constater.

D'ailleurs, le projet de loi sur les Orphelins de guerre doit revenir devant la Chambre des Députés avant de devenir loi, et il nous sera plus facile, quand la Chambre aura parlé définitivement, d'apprécier la signification et la portée du mouvement de retraite si prestement exécuté au Sénat.

A. H.

LITURGIE ET DISCIPLINE

LAMPE DU SAINT-SACREMENT

Nous croyons intéresser nos lecteurs en leur mettant sous les yeux la teneur d'un décret récent de la Sacrée Congrégation des Rites sur la matière qui alimente la lampe du Saint-Sacrement.

Ce décret, comme on le verra, ne modifie en rien la discipline générale du diocèse sur ce point. En réalité, il ne contient de nouveau que ce qui se rapporte à la lumière électrique : *et ultimo loco etiam luce electrica adhibita.*

Il y avait déjà un décret, du 14 juillet 1864, qui permet de se servir d'autres huiles que l'huile d'olive, autant que possible végétales, et un autre du 8 novembre 1907, qui autorise l'usage d'une composition d'huile d'olive et de cire d'abeilles.

Il existe, comme le fait remarquer le *Canoniste Contemporain*, entre les matières autorisées une gradation. En premier lieu, la matière vraiment traditionnelle et normale, l'huile d'olive; ensuite, les huiles végétales; après cela, les huiles minérales. Après les huiles, la cire, matière liturgique des cierges. Enfin, au dernier rang, est autorisée la lumière électrique.

Le Saint-Siège, sur ce sujet, s'en remet comme ci-devant à la prudence des Ordinaires, qui seront juges des circonstances.

Nous savons quelques Evêques qui ont déjà fait connaître à leur clergé qu'il n'y a pour le moment rien à changer à la discipline actuelle.